



## Changement de statut étudiant à salarié

-----  
Par Amine

Je suis étudiant étranger en stage à fin décembre 2021

Mon séjour expirant fin septembre, j'ai donc demandé le renouvellement pour terminer mon stage et obtenir le diplôme. J'ai indiqué dans une lettre explicative que je compte demander la carte RECE un fois le diplôme obtenu. J'ai donc reçu une attestation prolongation d'instruction de 3 mois. Ma question est:

Est-ce que je peux demander sous cette attestation de prolongation un changement de statut si j'obtiens mon attestation de réussite ou faut-il se contenter de la carte RECE comme indiqué dans la lettre explicative. Merci infiniment.